

Subventions pour Congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1998 :

- 30 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la préparation du Congrès Mondial de Généalogie qui se tiendra à Besançon en l'an 2000. Cette subvention de 30 000 F est la troisième tranche d'une subvention globale de 130 000 F.

- 4 000 F au Département chimie de l'IUT pour l'organisation des 14^{èmes} Olympiades de la chimie qui se sont déroulées le 11 février dernier dans les locaux même de l'IUT. Une centaine de candidats issus des classes de terminales ont été sélectionnés dans l'Académie.

- 5 000 F à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) pour l'organisation d'une conférence grand public suivie d'un séminaire professionnel les 10 et 11 mars à Micropolis, ayant pour thème «l'adolescence en crise, rupture et dépassements» avec la participation de 250 personnes.

- 6 000 F à la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque «La sculpture d'époque romaine dans le Nord, dans l'Est des Gaules et dans les régions avoisinantes», du 12 au 14 mars à l'IUFM Griffon en présence de 60 spécialistes de divers pays européens.

- 5 000 F au Laboratoire de Psychologie de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque international ayant pour thème «Stratégies narratives et processus thérapeutiques», les 27 et 28 mars au Petit Kursaal. Le nombre de participants attendus est d'environ 400 personnes (enseignants, chercheurs et étudiants, professionnels).

- 5 000 F à l'Association Franc-Comtoise d'Audiophonologie pour l'organisation des journées intitulées : «Progrès en audiophonologie» qui auront lieu au Kursaal, les 30 mars et 1^{er} avril. Cette manifestation réunira une centaine de chercheurs, médecins et orthophonistes.

- 7 000 F à l'Union Syndicale Autonome de l'Est et de la Fonction Publique Territoriale et des services de santé, pour l'organisation du 10^{ème} congrès interrégional les 23, 24 et 25 avril, à l'Hôtel Mercure où seront réunis une centaine de membres.

- 8 000 F à l'IUT - Département Chimie - GRIMEP (Groupe de Recherche et d'Innovation et Méthodologie de l'Enseignement Professionnalisé) pour l'organisation des 15^{èmes} journées de l'innovation et de la recherche dans l'éducation en chimie, du 26 au 29 mai, au Kursaal. Entre 120 et 150 participants, enseignants-chercheurs, professeurs de l'enseignement secondaire, ingénieurs sécurité, responsables de filières et formateurs sont prévus.

- 6 000 F au Service de Biochimie- Biologie moléculaire du CHU pour l'organisation des 4^{èmes} assises nationales de la société française de gynécopathologie qui auront lieu du 4 au 6 juin, à la Maison de l'Economie. Ce colloque international regroupera entre 100 et 150 spécialistes nationaux et une vingtaine de la CEE.

- 5 000 F à l'Ecole d'orthophonie de la Faculté de Médecine pour l'organisation du colloque européen «3^{èmes} confrontations orthophoniques», les 12 et 13 juin, à la Maison de l'Economie. Entre 150 et 200 personnes assisteront à cette réunion.

- 5 000 F au Laboratoire de Mathématiques et Mécanique théorique de la Faculté des Sciences pour l'organisation d'une école d'été sur le thème «Semigroupe d'opérateurs et calcul fonctionnel», qui se tiendra du 16 au 26 juin dans les locaux de la Faculté et regroupera 60 personnes environ.

- 6 000 F au Groupe de Recherche en Linguistique Informatique et Sémiotique (GRELIS) de la Faculté des Lettres, pour l'organisation d'un colloque international «Répétition, altération, reformulation», du 22 au 24 juin, au Petit Kursaal. Une cinquantaine de conférenciers issus pour la plupart d'universités européennes assisteront à ce colloque.

En cas d'accord, la somme de 45 000 F sera imputée au chapitre 92.99. 65738.89052.200 (abondée de 10 000 F par un virement de la ligne 92.99.6574.89052.200) et la somme de 47 000 F sera imputée au chapitre 92.99.6574.89052.200 du budget principal de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

M. ROIGNOT, Secrétaire Général de l'Université, n'a pas pris part au vote pour les subventions concernant les différentes facultés.

Récépissé préfectoral du 27 mars 1998.